

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Adjoint des Rédacteurs:

J. A. GARNEAU.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

CANADA:

QUEBEC, 28 FEVRIER 1857.

De la religion dans ses rapports avec la vie publique du peuple.

II.

Les individus se trompent, mais l'humanité ne se trompe pas dans la manifestation des idées qui tiennent à la nature de l'être humain.

Parmi ces vérités, la plus universelle de toutes est celle de la nécessité de la religion. La première question que se pose un être raisonnable est celle-ci: Qui suis-je, d'où suis-je venu?

Chez tous les peuples, anciens et modernes, les actes solennels et importants de la vie de famille et de la vie publique s'accompagnaient toujours de cérémonies religieuses.

Et bien! cette vérité élémentaire, connue même des peuplades sauvages, cette vérité élémentaire a été niée par des hommes qui ont usurpé le titre de philosophes.

"L'homme porté au mal dès sa jeunesse" n'a qu'un seul moyen de faire le bien, c'est de s'attacher au culte de son créateur tous les

jours de sa vie. Or pour que cela arrive il faut que toujours l'idée de devoirs, l'idée de religion se mêle à tous les actes de la vie de l'homme, et il faut que les enseignements religieux prennent l'individu à son enfance et l'accompagnent toute sa vie.

Dans notre siècle de progrès matériels, l'homme a peu de moments pour converser avec lui-même, poussé, harcelé par les affaires, étourdi des bruits qui l'entourent, les choses de la vie morale occupent une infinité de petite portion de sa courte existence.

Il arrivera que vous aurez centuplé chez l'homme la somme des appétits matériels; que vous aurez excité chez l'individu la soif de posséder et de jouir en ce monde; que vous aurez rendu plus violente entre les hommes, la lutte des intérêts en conflit.

Inévitablement l'homme qui a manqué dans sa jeunesse, ou qui manque dans le reste de la vie de l'enseignement religieux, s'incline vers la terre; aux sentiments succèdent les appétits, aux aspirations élevées succèdent les convoitises animales; plus l'élément religieux fait défaut, plus cette transformation est complète.

Législatures des dehors.

PARLEMENT D'ANGLETERRE.—La question des territoires soumis à l'administration de la Compagnie de la Baie d'Hudson occupe sérieusement les chambres anglaises.

l'histoire de la domination anglaise sur les côtes de la Baie d'Hudson des bords du Pacifique et de l'île de Vancouver. Ces vastes régions furent d'abord concédées à deux compagnies, celle du Nord-Ouest et celle dite de la Baie d'Hudson.

CONGRÈS DES ETATS-UNIS.—La chambre des représentants a remodelé le tarif fédéral relatif aux importations. Les changements apportés se bornent à l'exemption de droits pour un certain nombre d'articles parmi lesquels ne figurent ni les fers, ni les vins de tables, ni le charbon, ni la plupart des articles de la grosse consommation; le bill a été emporté par les protectionnistes.

La chambre des représentants a aussi passé un bill permettant au territoire du Minnesota de constituer un état séparé.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Piémont. Hétons-nous de donner des nouvelles de la grande question de l'enseignement telle que posée au Parlement de Turin.

"Nos lecteurs connaissent assez la composition du Parlement piémontais pour supposer que des attaques contre les intérêts religieux de la société aient pu rester sans réponse et sans protestation.

multitude sans nombre de formes diverses. Nous pouvons toutefois les comprendre dans cette double formule générale, où il ne faut pas chercher néanmoins une rigueur absolue.

Chez la femme et l'enfant, l'apostolat s'exerce surtout par le charme de la douceur et de l'amour; chez l'homme, principalement par le prestige de la force et de la grandeur d'âme.

C'est par les grâces de sa douceur que la jeune Clothilde dompta peu à peu le farouche Siambre, Clovis, et l'Aména enfin à courber la tête sous le joug de l'Évangile.

Au lieu de politique irritante et de plaisirs avilissants ou frivoles, au lieu de projets ambitieux, souvent chimériques, on s'occuperait, dans les limites d'une sage discrétion, de ce qui doit fixer l'attention la plus sérieuse et mettre en jeu toute l'activité d'une nature au fond de laquelle la perspicacité des anciens sages avait découvert comme propriété inadmissible, l'instinct religieux.

Ces vœux, ces idées bien chères à la religion, nous ne les précéderons pas davantage, messieurs, il faut laisser au temps et à la Providence le soin de faire germer dans les cœurs la semence de la parole.

Le Révérend Père Martin a pris ensuite la parole; nous regrettons de ne pouvoir reproduire entièrement son discours, il faut nous contenter de quelques souvenirs trop vagues pour donner absolument une idée du plaisir qu'il a causé à toute la réunion, tout ce que nous pouvons espérer, c'est que nous ne serons pas tout-à-fait inexacts et infidèles.

Nous pouvons dire d'abord, qu'il a abordé les questions les plus hautes et même qu'il a soulevé toutes celles que l'on regarde à l'égard du journalisme, comme les plus délicates, le tout avec bonheur, avec succès, avec un réel profit pour tous, et enfin avec cette délicatesse qui laisse parfaitement voir la pensée, tout en volant et en amortissant finement ce que le coup aurait par occasion et par circonstance de trop direct.

"Messieurs-t-il dit, je ne vous cacherài pas, qu'après tout ce que je viens d'entendre je ne m'avance qu'avec une certaine timidité,

rite et Costa de la Tour, nous devons joindre en cette occasion les noms de MM. Polto, Gastinelli et Tola, ancien magistrat."

"Ouvrez l'histoire, dit ce dernier, s'adressant aux ministres. Ce n'est point aux établissements fondés par le Gouvernement, c'est aux méditations des sages, au silence pacifique des cloîtres, aux enseignements aimables et bienfaisants de l'Église, aux écoles libres, aux universités, qui ne se trouvaient point alors dans la main des ministres, que l'Europe a dû le triomphe de la civilisation sur la barbarie, que durant le Moyen-Age, et depuis encore, cette terre classique d'Italie a été redevable d'être regardée comme la maîtresse souveraine dans le domaine des lettres et des sciences."

"Notons en passant la réponse faite par le même orateur à ceux qui veulent séparer la politique de la religion, les devoirs du citoyen de ceux du chrétien."

"De cette âme qui vit en nous, image du Créateur, reine de la création, de cette âme une et immortelle, ils voudraient en faire deux, dont l'une dort pendant que l'autre veille, l'une se tait et l'autre parle, l'une pour l'homme religieux, l'autre pour le citoyen, toutes deux ne formant qu'une seule personne, toutes deux parfaitement étrangères l'une à l'autre et en perpétuel désaccord, comme ces principes du bien et du mal imaginés par des sophistes insensés."

—La Chambre des Députés de Turin, dans sa séance du 27, a continué de discuter la loi de l'administration centrale de l'instruction publique. La discussion a roulé sur l'art. 9 de la loi, ainsi conçu:

"Art. 9. Dans les institutions et les écoles publiques, la religion catholique est la base de l'éducation morale et de l'instruction religieuse."

"Dans les lois spéciales et règlements relatifs à l'enseignement public, on déterminera les précautions à observer dans la direction de l'instruction religieuse des élèves catholiques."

"Pour les non catholiques, le soin en sera laissé aux parents respectifs."

—Le préfet apostolique de la mission du Pôle, qui se trouve actuellement à Rome, a reçu de S. M. l'Empereur des Français la somme de

1,000 fr. qui doit être consacrée à cette mission catholique naissante.—(Univers.)

Une correspondance de Londres adressée au Bien public confirme en ces termes les détails que nous donnions dernièrement d'après les journaux anglais: (id.)

"Vous avez, je crois, entrepris vos lecteurs des actes de violence qui, depuis quelque temps, se sont multipliés énormément, surtout dans les grands centres, et qui arrachent aux principaux organes de l'opinion publique des cris de terreur. En effet, les malfaiteurs sont d'une audace incroyable, et le Parlement sera obligé d'inventer de nouveaux moyens de répression. La rigueur! voilà donc ce que recommandent aujourd'hui les feuilles les plus humanitaires, celles qui s'élevaient le plus de dureté contre les princes étrangers qui croient devoir prendre quelques précautions contre le poignard des mazziniens. Il y en a même qui vont jusqu'à conseiller des mesures arbitraires—des mesures arbitraires en Angleterre!—pour débarrasser les rues de Londres de cette armée de brigands connus comme tels par la police, mais assez habiles pour ne fournir contre eux aucun moyen de poursuite judiciaire! Avez-vous c'est une dure leçon pour ces préconiseurs de clémence à tout prix."

Le correspondant du Bien public ajoute:

"La question de répression appelle naturellement celle de moralisation; dans une société aussi corrompue, il ne suffit pas de sévir, cela ne ferait qu'exaspérer de plus en plus; il faut chercher le moyen de ramener ces natures perverses, et c'est ici que se montre à nu l'impuissance de l'anglicanisme. Ce n'est pas que l'Angleterre ne possède de vastes pénitenciers, mais quels pénitenciers! Je ne veux pas les décrire ici, après tant d'autres qui en ont parlé; plus d'une fois le Bien public a constaté l'état déplorable des détenus en Angleterre. Mais permettez-moi de vous citer un fait appuyé sur une autorité anglaise."

"Aux dernières assises, M. le baron Alderson fit aux honorables juges la communication suivante: "Un jour, je visitai le pénitencier de Milbank, où l'on ne reçoit que des condamnés à la déportation. J'étais accompagné de M. Whitworth Russell, un membre très distingué du clergé anglais. Depuis quinze ou seize ans, ce digne homme s'était dévoué au bien spirituel de cet établissement. "Voulez-vous bien me dire, lui dis-je, combien de personnes, selon vous, se sont converties pendant votre séjour ici sur les 700 condamnés?"

"L'Angleterre comprend le danger d'un pareil état de choses, et elle cherche le remède; en pareil cas, elle revient toujours à des idées plus justes à l'égard des catholiques; elle sent d'instinct et de vieille expérience que, dans le sein de l'Église romaine, se trouvent les remèdes efficaces contre toutes les épidémies sociales. J'ai dit ailleurs les concessions qu'elle fait aux écoles catholiques. Aux écoles qui précèdent le mal par un bon système d'éducation, il faut joindre les écoles qui ramènent les jeunes délinquants, les écoles de réforme. On en est encore aux premiers essais, mais déjà l'on peut entrevoir le succès de l'œuvre. Voici, sur ce sujet, ce que j'ai remarqué dans un récent mandement de Mgr. l'Évêque de Salford (Lancashire), je traduis:

"Dernièrement, à notre demande, une députation catholique, composée de membres du clergé et de laïcs, fut admise à conférer sur ce sujet avec les Magistrats de Manchester et de Salford. Le résultat de l'entrevue fut très favorable. Les jeunes délinquants appartenant à la communion catholique seront envoyés désormais aux établissements catholiques de réforme, mesure dont les avantages sont évidents. Consultons le passé, qu'est-il arrivé jusqu'à présent? Le jeune homme

FEUILLETON.

SOURCE LITTÉRAIRE

AU CABINET DE LECTURE DE LA PAROISSE DE MONTREAL.

(Pris de la Patrie.)

(Suite.)

Tout chrétien en effort, c'est-à-dire tout disciple de Jésus-Christ, doit professer souvent de cœur et de bouche cette demande: Alacriam regnum tuum, que votre règne arrive? Que le règne de l'Évangile s'étende par toute la terre. Or le vœu qu'expriment ces paroles doit être sincère; mais il ne le serait pas, si celui qui l'énonce, ne cherchait point à le réaliser, par une coopération active, proportionnée à ses moyens et à sa condition particulière.

Si vous êtes dévoués au Christ, comme vous l'avez proclamé au jour de votre baptême, vous devez vous intéresser vivement à sa gloire; vous ne pouvez vous intéresser vivement à la gloire du Christ, sans être animés d'un ardent désir de la procurer; vous ne pouvez souhaiter ardemment de la procurer, sans en venir à l'œuvre, ou, ce qui est la même chose, sans prendre part à l'apostolat dans la mesure de vos facultés diverses.

De quel droit nommeriez-vous bon citoyen et bon patriote celui qui ne contribuerait pas selon ses moyens, au bien commun de la cité et du pays? de quel droit voudriez-vous appeler bou chrétien, celui qui ne travaillerait pas quand il le peut aisément, au bien de la république chrétienne?

Qui méditera ce que nous venons de dire, verra sans peine la réalité, la nécessité de l'apostolat laïque. Or, cet apostolat universel, devoit à tous les chrétiens adultes, sans distinction d'âge, de sexe et de condition, revêt sur un fond commun, le bon exemple, une

"car je ne vois pas maintenant, ce qui peut me rester à dire et à faire. "En effet on vient de vous présenter, tout ce que la philosophie et la logique offrent de ressources et de force, la poésie de beautés, l'éloquence d'entraînement, l'histoire de leçons et d'enseignement; on vous a montré comment on sait par le raisonnement, à l'aide de principes solides, arriver par des déductions rigoureuses, irrésistiblement à son but et à des conclusions tellement incontestables qu'elles ont la force d'une démonstration mathématique; on vous a montré encore avec quel charme et quelle puissance on conquiert l'assentiment lorsqu'on a le don d'user avec goût et richement de toutes les fleurs de la poésie, on a montré encore tout le parti que l'on pouvait tirer des leçons du passé dans l'exposition de l'histoire, esquissée à grands traits. Aussi, MM., après qu'on a fait ainsi défiler devant vous la logique, la poésie, l'éloquence et tout le passé, et qu'on vous en a montré toutes les beautés, je ne vois plus ce que j'aurais encore à dire et il me semble qu'il ne reste plus rien à vous montrer." (Explosion d'hilarité et d'applaudissements.)

Après ces mots, le Révé Père a continué néanmoins en comparant les commencements du pays, il y a 200 ans, avec ce que l'on voit aujourd'hui et en montrant la différence et tous les progrès réalisés.

"Je pense, a-t-il dit, à ce contraste et je m'imagine que lorsque nos pères sont venus aborder pour la première fois sur la Pointe à Callières, on était bien loin de songer alors à ouvrir des cabinets de lecture.

"Et en effet il fallait se mettre à l'abri, il fallait vivre, enfin il fallait se défendre et celui qui aurait dit alors: Voyons formons une salle de lecture, celui-là eût sans doute été prêt à rire.

"On se faisait des habitations, et ces habitations qui étaient des cabanes d'écorce, il fallait les défendre contre des ennemis intraitables, qui voulaient tout détruire et démolir. Maintenant les choses ont bien changé, la ville est remplie de monuments, de constructions splendides, les besoins ne sont plus les mêmes, il n'y a plus de sauvages et il faut songer à se faire des lieux d'instruction et d'une saine instruction, et en particulier l'on ouvre des cabinets de lecture.

"Ainsi l'on voit la différence des temps, la diversité des besoins, et en peu de temps les effets nécessaires de ce qu'on appelle le progrès et la civilisation (vifs applaudissements.) Enfin dans ces salles de lecture, on songe à mettre surtout des journaux, parce qu'ils sont mieux adaptés au besoin d'un grand nombre; on avait déjà des livres, mais si l'on veut donner ici une lecture accessible à tous, il est certain qu'il faut des journaux qui peuvent seuls fournir une lecture passagère et rapide.

"En effet, maintenant des livres ne suffisent pas pour engager à lire tous ceux qui veulent lire; combien de gens qui ont peu de loisirs, qui sont pris par de grandes occupations et des intérêts les plus graves, qui, s'ils étaient obligés pour lire, de se mettre en présence de gros volumes de plus de 300 pages, seraient véritablement effrayés; or pour rassurer ceux-là assurément le journal est plus convenable et plus commode.

"Il faut donc des journaux, maintenant, et c'est ce qu'on a voulu accomplir en cette bibliothèque, car les journaux donnent une lecture courante et qui peut être très-utile; si elle est vraiment bonne, pure et morale; or en est-il toujours ainsi dans le journalisme? (A continuer.)

Après avoir expié un premier délit en prison, re- tourna le plus souvent à ses mauvais compa- gnons, prenait l'habitude d'une vie dissolue et se reprenait bientôt le chemin de la prison. Désor- mais, dans la maison de réforme, il recevra des leçons séculaires de religion aussi bien que d'in- struction profane, il apprendra un métier, et de cette manière, nous espérons qu'il deviendra un membre utile à la société. Nous visitâmes der- nièrement un de ces précieux établissements, et nous fûmes bien étonnés de tout ce que nous vî- mes sous les yeux. Les enfants étaient sous la surveillance de quelques religieux, et exercés à des métiers conformes à leur âge et à leur ca- pacité. Nous apprîmes de ces religieux que la discipline était parfaitement observée et qu'une grande amélioration se manifestait parmi les jeunes gens. Nous avons pris des arrangements avec le Rév. abbé du Mont-Saint-Bernard pour l'admission des jeunes délinquants de notre di- ocese. Pour l'acquisition des bâtiments, le Gouverneur nous a fait faire un plan de la terre et le terrain et d'élever les bâtiments nécessaires à cette excellente œuvre.

A York, il y a une réunion pour le même ob- jet. En cette occasion, on a constaté que les résul- tats les plus satisfaisants déjà obtenus dans l'éta- blissement de Market-Weighton.

Conseil-de-Ville.

Hier soir, à la séance du Conseil-de-Ville de Québec, le maire lut un protêt de la Com- pagnie du Gaz se plaignant de dommages que l'elle prétend lui avoir été causés par la Cor- poration.

M. Lemoine présenta trois rapports, recom- mandant, le premier, d'augmenter l'allocation en faveur des écoles de la cité; le second, de re- fuser la diminution de cotisation demandée par M. H. S. Scott; et le troisième, de ne pas aug- menter le nombre des cotisurs de la cité.

M. Shaw présenta ensuite un rapport par lequel le comité des chemins recommanda de demander des amendements à l'acte d'incor- poration de la cité relative à l'achat de terrains destinés à des améliorations publiques.

M. Langevin présenta aussi un rapport par lequel le Comité du Chemin de Fer de la Rivé Nord informe le Conseil qu'il a ordonné de préparer un projet de Règlement et une Requête à la Législature conformément aux résolutions adoptées par le Conseil-de-Ville et par l'Assemblée des citoyens de Québec le 19 du courant.

Le Conseil prit ensuite en considération le rapport du comité des finances recommandant d'augmenter l'allocation en faveur des écoles de la cité.

M. Lemoine se prononça en faveur de ce rapport ainsi que M. Hall. M. Robertson annonça qu'il voterait contre cette mesure.

M. Lemoine ajouta que le comité regrette de ne pas avoir pu obtenir un chiffre de \$1,000.

Le rapport fut ensuite adopté à l'unanimité, moins la voix de M. Robertson.

M. Martel proposa alors, secondé par M. Gauvreau, la résolution suivante :

« Que des soumissions soient demandées, d'ici au 15 de mars prochain, pour la construction d'une ligne de la halle Jacques Cartier, et que Son Honneur le maire soit autorisé à déposer dans une banque de cette cité des débetures pour un montant de \$2,200, afin de faciliter aux entrepreneurs le moyen d'emprunter de cette banque le prix du coût de la halle; les dites débetures devant être rachetées par le Conseil aussitôt que les négocia- tions pour l'emprunt des \$20,000 seront termi- nées. »

Et M. Langevin proposa, secondé par M. Lemoine, l'amendement suivant :

« Qu'instruction soit donnée au comité des finances de s'adresser avec une banque de cette cité pour savoir à quelles conditions elle prêtera à la corporation la somme de \$2,200, pourvu que

cette corporation dépose à cette banque des bons de la cité, au même montant, rachetables aussitôt que les négociations pour l'emprunt des \$20,000 seront terminées. »

La motion d'amendement fut adoptée par une division de 12 voix contre 10, et il fut ordonné, sur motion de M. Rhéaume, secondé par M. Rousseau, que le comité des finances fasse rapport de ses négociations avec les banques à la prochaine séance.

Sur motion de M. Lemoine, secondé par M. Langevin, il fut aussi résolu : « Qu'un comité de cinq membres soit nommé pour prendre en considération la question de savoir quels amendements devraient être faits à l'acte d'incorporation de cette cité, et faire rapport à ce sujet aussitôt que possible. » Et ce comité fut composé de messieurs Lemoine, Hall, Young, Tourangeau et Shaw.

Et il fut résolu unanimement, sur motion de M. Langevin, secondé par M. Hall :

« Que par respect pour M. H. Murray, ancien conseiller et maintenant officier de cette corporation, les membres du Conseil-de-Ville assistent en corps aux funérailles de Madame Murray, demain, à 9 heures. A. M. »

Le Discours du Trône.

Nous avons donné hier à nos lecteurs une traduction du discours du trône tel que transmis par le télégraphe. Ce document d'ordi- naire n'a pas en lui-même une très grande im- portance, c'est plus une affaire de forme que toute autre chose; mais il est bon de conser- ver l'habitude de faire précéder chaque session d'une pareille adresse, pour plusieurs raisons, entre autres, parce que dans certaines circons- tances extraordinaires ce peut être un moyen de donner à la pensée publique une détermi- nation prompte et efficace, parce que la réponse à ce discours offre au ministère et à l'opposi- tion l'occasion de mesurer leurs forces, et de mettre au courant des opinions.

Le discours de cette année est plus long que n'ont coutume d'être ces allocutions. Il y a peu à dire pour la presse sur le sujet, attendu que les détails des mesures ne sont jamais in- diqués et que les détails sont tout en fait les lois statué.

On félicite le pays de l'ouverture du Grand Tronc des chemins de fer depuis St. Thomas à Stratford; espérons qu'on prendra les moyens de forcer la compagnie du Grand Tronc à com- pléter son réseau des Trois-Pistoles à Sarntia; il ne faut pas oublier non plus les lignes laté- rales.

Dans les mesures prises par l'Honorable M. Vankoughnet pour favoriser la colonisation, on n'a eu en vue que d'attirer l'émigration des Britanniques vers le Haut-Canada. Pour nous Canadiens-Français il faut tenir à une autre colonisation qui sans nuire à la première, ait pour but d'ouvrir les terres du Bas-Canada à notre jeunesse et de faire revenir au milieu de nous nos compatriotes disséminés dans les Etats de l'union américaine; pour cela il nous faut des chemins de colonisation et des terres à bon marché.

Nous sommes heureux de voir qu'on se pro- pose de statuer sur le sujet de la décentralisa- tion judiciaire. Pour certaines parties du pays, le système actuel est un grand embarras; nous connaissons des justiciables placés à soixante-dix lieues de la cour supé- rieure la plus voisine et à quarante lieues de la plus voisine cour de circuit.

Les réformes administratives sont certain- ment un des besoins les plus urgents du pays. Il se fait, on ne peut se le cacher, un gaspillage énorme de nos deniers. Pour s'en convaincre qu'il suffit de savoir que le royaume de Por- tugal avec une population double de la nôtre à administrer, avec un revenu moins du double entretient une armée régulière de 30,000 hom- mes, une milice active de 40,000, une marine composée de 20 bâtiments de guerre, une cour royale et des relations diplomatiques à l'étran- ger. Il est vrai que notre territoire est beau- coup plus vaste; mais aussi quelle différence dans les exigences des deux positions.

Il y a un passage du discours relatif aux sau- vages qui nous a pas mal l'air de vouloir dire que, sous prétexte de conférer aux Indiens la pléni- tude des droits de citoyen anglais, les habitants

du Haut-Canada tiennent pour opinion bien arrê- tée que les terres des réserves indiennes sont excellentes et bien dignes d'attirer l'attention des spéculateurs.

La session est donc ouverte pour durer, per- sonne ne sait combien de temps. Nous en appréhensions tous les actes importants avec la plus sévère impartialité. Nos lecteurs savent déjà quel caractère auront les rapports que nous recevrons tous les jours du siège de la Législature. Nous donnerons en outre de temps à autres des dépêches télégraphiques particu- lières à l'occasion de décisions importantes.

J. C. TACHÉ.

PAR TELEGRAPHE.

Travail du rapport télégraphique par le Haut-Canada.

26 février.

DE TORONTO.—MM. Benjamin, Chaffers et Simard ont pris leurs sièges dans l'Assemblée, MM. Benjamin et Simard ont été présentés par des membres ministériels, M. Chaffers par des membres de l'opposition.

Les nouveaux conseillers législatifs élus ont pris leur siège au Conseil.

Les débats sur le discours du trône com- mencent vendredi le 27 dans la Chambre d'As- semblée et lundi le 2 mars dans le Conseil Lé- gislatif.

27 février.

M. Benjamin et M. Simard ont proposé une série de résolutions en réponse au dis- cours du trône, dans la forme ordinaire.

M. Dorion de Montréal propose un amon- dement de résoudre :

« Que cette Chambre regrette que Son Excellen- ce ait reçu de ses conseillers le conseil d'envoyer en Angleterre dans une mission relative aux affaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson un homme pris sur le banc des juges. Une pareille nomination est dangereuse en ce sens qu'elle fait précéder l'indépendance des juges et est de nature à diminuer la confiance publi- que dans l'administration de la justice. »

Cet amendement sera, dit-on, le seul que pré- sentera l'opposition.

Dépêche télégraphique privée.

(Pour le Courrier du Canada.)

TORONTO, samedi, 28 février 1857.

« La réponse au discours du trône a été adoptée hier la nuit. L'amendement de M. Dorion a été rejeté sur une voix contre 30 contre 52. »—Reçu à midi.

(Pour extrait, J. C. T.)

DOG BURNING.

Nous soussigné, missionnaire de la desserte de St. Sauveur, avons l'honneur d'acuser la réception de \$25, de la part de Monsieur le secrétaire de la Compagnie des Animateurs Cana- diens-Français, pour être distribués aux pauvres de cette localité.

P. BUCHER, O. M. I.

NOUVELLES DIVERSES.

LA BANQUE AUX ETATS-UNIS.—L'as-semblée d'Albany a voté, vendredi, une loi qui inté- resse au plus haut degré le commerce. Elle porte les dispositions suivantes :

1. Toute traite ou lettre de change tirée à vue et payable dans une ville quelconque de l'état de N. York, devra être payée à présen- tation, sans qu'il soit accordé de jours de grâce.

2. Devra être également payé à son éché- ance stricte, sans jours de grâce, tout bon, traite ou billet tiré soit à date fixe, soit à un certain nombre de jours, sur une banque, ou sur une association ou individu quelconque faisant transactions de banque.

3. L'avis de non-paiement ou de non accep- tation d'une valeur commerciale quelconque pourra être légalement notifié par la poste au tireur ou signataire et aux endosseurs de cette valeur, même lorsque le dit tireur, signataire ou endosseur résidera dans la ville où la valeur était payable ou acceptable.

Si le sénat donne sa sanction à cette loi, elle sera mise en vigueur à partir du 1er juillet prochain.—(Courrier des Etats-Unis.)

IMMIGRATION.—Le Spectator d'Hamilton dit que le Bureau de l'immigration n'a été ouvert à Hamilton qu'en juillet 1855. De- puis cette époque, le registre constate que les immigrants arrivés à Hamilton se sont répartis comme suit entre le Canada et les Etats-Unis :

Table with columns: 1855, 1856, Canada, E.-U., Canada, E.-U. Rows: Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Total 14,817.

En 1856, l'immigration a été comme suit à Hamilton, et les immigrants se sont établis en Canada et aux Etats-Unis dans les proportions suivantes :

Table with columns: 1856, Canada, E.-U., Canada, E.-U. Rows: Janvier, Total 14,817.

On lit dans le Messager du Midi :

« Malgré les flots d'une pluie torrentielle, mar- chent sur un auditoire nombreux et recueilli se pressant autour de la chaire de Notre-Dame, où devait monter le jeune et intrépide Evêque mis- sionnaire, dont nous avons annoncé, dans notre journal, l'arrivée et la prédication dans notre cité. Il est impossible d'exprimer à nos lecteurs tout ce que cette parole pittoresque et saisissante a fait éprouver de joies et de douces émotions à ces nombreux auditeurs. Il nous suffira de constater que, pendant plus d'une heure que Mgr de Saint-Boniface est resté en chaire, il a vivement intéressé tous les esprits et complètement captivé tous les cœurs, qui semblaient suspendus à ses lèvres éloquentes. »

« Eh! comment aurait-il pu en être autrement, quand nous avons entendu un évêque missionnaire, qui, depuis onze ans qu'il évangélise exclu- sivement, dans un idiome inconnu et barbare, de pauvres tribus sauvages! quand nous avons, dis- je, entendu cet évêque s'exprimer dans notre belle langue, avec une pureté de diction et une élan- ce de langage que l'on trouve à peine dans les meilleurs orateurs! et surtout quand, dans ce missionnaire, né à trois mille lieues de notre patrie, et résidant aux extrémités du monde, au milieu des glaces du pôle, nous avons trouvé un noble cœur profondément dévoué à la France, dont il aime comme nous la gloire, et dont il nous atteste que le nom et l'amour sont gravés en car- actères ineffaçables dans le cœur des Canadiens, ses compatriotes, autres que les sujets fidèles et ré- vôtés de la France, et toujours ses admirateurs et ses amis? »

« Après avoir payé un noble tribut à la France, et exposé le but de la mission qui l'amène au milieu de nous, Mgr de Saint-Boniface a dévelop- pé, dans sa chaleureuse et brillante improvisation, ces trois pensées, qui ont été le sujet de son dis- cours: Qu'est-ce que les sauvages au milieu des- quels il exerce son héroïque ministère?—Quel bien les missions peuvent-elles en créer parmi eux?—Comment les associés de la Propagation de la foi peuvent-ils concourir à ce bien?—Le tableau des mœurs de ces pauvres sauvages, qui tentent leur suprême bonheur à tuer leurs ennemis. »

« Les résultats admirables qu'offre en eux la parole évangélique, dont l'illustre missionnaire nous a donné de nombreux et saisissants té- moignages, et surtout les travaux et les épreuves des missionnaires, parmi lesquels, Monsieur, cite honnêtement un noble et fat de Mont- peller, le P. Grolier, l'un de ses prêtres et des plus généreux missionnaires de son diocèse, ont produit une profonde émotion, car tout le monde voyait en face de la chaire la vénérable mère de cet intrépide missionnaire, dont Mon- sieigneur venait de faire le plus bel éloge. Enfin les fidèles associés de la Propagation de la Foi ont été transportés de joie en apprenant et en voyant que leur modeste anonyme les plagieit en quelque sorte au niveau de ces missionnaires intrépides et les associant à leur héroïque ministère. Aussi tous ceux qui n'avaient pas encore le bonheur d'être associés à cette œuvre magnifique se sont-ils em- pressés de venir supplier Mgr de Saint-Boniface d'insérer leurs noms parmi les associés de la Propagation de la foi. C'est là la plus éloquent dé- monstration de l'impression profonde qu'a faite et qui laissera parmi nous la parole de l'éloquent Evêque missionnaire que nous venons d'entendre. »

« Comment les associés de la Propagation de la foi peuvent-ils concourir à ce bien?—Le tableau des mœurs de ces pauvres sauvages, qui tentent leur suprême bonheur à tuer leurs ennemis. »

« Les résultats admirables qu'offre en eux la parole évangélique, dont l'illustre missionnaire nous a donné de nombreux et saisissants té- moignages, et surtout les travaux et les épreuves des missionnaires, parmi lesquels, Monsieur, cite honnêtement un noble et fat de Mont- peller, le P. Grolier, l'un de ses prêtres et des plus généreux missionnaires de son diocèse, ont produit une profonde émotion, car tout le monde voyait en face de la chaire la vénérable mère de cet intrépide missionnaire, dont Mon- sieigneur venait de faire le plus bel éloge. Enfin les fidèles associés de la Propagation de la Foi ont été transportés de joie en apprenant et en voyant que leur modeste anonyme les plagieit en quelque sorte au niveau de ces missionnaires intrépides et les associant à leur héroïque ministère. Aussi tous ceux qui n'avaient pas encore le bonheur d'être associés à cette œuvre magnifique se sont-ils em- pressés de venir supplier Mgr de Saint-Boniface d'insérer leurs noms parmi les associés de la Propagation de la foi. C'est là la plus éloquent dé- monstration de l'impression profonde qu'a faite et qui laissera parmi nous la parole de l'éloquent Evêque missionnaire que nous venons d'entendre. »

« Comment les associés de la Propagation de la foi peuvent-ils concourir à ce bien?—Le tableau des mœurs de ces pauvres sauvages, qui tentent leur suprême bonheur à tuer leurs ennemis. »

« Les résultats admirables qu'offre en eux la parole évangélique, dont l'illustre missionnaire nous a donné de nombreux et saisissants té- moignages, et surtout les travaux et les épreuves des missionnaires, parmi lesquels, Monsieur, cite honnêtement un noble et fat de Mont- peller, le P. Grolier, l'un de ses prêtres et des plus généreux missionnaires de son diocèse, ont produit une profonde émotion, car tout le monde voyait en face de la chaire la vénérable mère de cet intrépide missionnaire, dont Mon- sieigneur venait de faire le plus bel éloge. Enfin les fidèles associés de la Propagation de la Foi ont été transportés de joie en apprenant et en voyant que leur modeste anonyme les plagieit en quelque sorte au niveau de ces missionnaires intrépides et les associant à leur héroïque ministère. Aussi tous ceux qui n'avaient pas encore le bonheur d'être associés à cette œuvre magnifique se sont-ils em- pressés de venir supplier Mgr de Saint-Boniface d'insérer leurs noms parmi les associés de la Propagation de la foi. C'est là la plus éloquent dé- monstration de l'impression profonde qu'a faite et qui laissera parmi nous la parole de l'éloquent Evêque missionnaire que nous venons d'entendre. »

« Comment les associés de la Propagation de la foi peuvent-ils concourir à ce bien?—Le tableau des mœurs de ces pauvres sauvages, qui tentent leur suprême bonheur à tuer leurs ennemis. »

« Les résultats admirables qu'offre en eux la parole évangélique, dont l'illustre missionnaire nous a donné de nombreux et saisissants té- moignages, et surtout les travaux et les épreuves des missionnaires, parmi lesquels, Monsieur, cite honnêtement un noble et fat de Mont- peller, le P. Grolier, l'un de ses prêtres et des plus généreux missionnaires de son diocèse, ont produit une profonde émotion, car tout le monde voyait en face de la chaire la vénérable mère de cet intrépide missionnaire, dont Mon- sieigneur venait de faire le plus bel éloge. Enfin les fidèles associés de la Propagation de la Foi ont été transportés de joie en apprenant et en voyant que leur modeste anonyme les plagieit en quelque sorte au niveau de ces missionnaires intrépides et les associant à leur héroïque ministère. Aussi tous ceux qui n'avaient pas encore le bonheur d'être associés à cette œuvre magnifique se sont-ils em- pressés de venir supplier Mgr de Saint-Boniface d'insérer leurs noms parmi les associés de la Propagation de la foi. C'est là la plus éloquent dé- monstration de l'impression profonde qu'a faite et qui laissera parmi nous la parole de l'éloquent Evêque missionnaire que nous venons d'entendre. »

« Comment les associés de la Propagation de la foi peuvent-ils concourir à ce bien?—Le tableau des mœurs de ces pauvres sauvages, qui tentent leur suprême bonheur à tuer leurs ennemis. »

POUR LES HOMMES D'AFFAIRES.

VENTES PAR LES SHERIFFS.

DISTRICT DE KANONERRASKA.—No. 233.— Sir Henry J. Caldwell contre William H. Mc- Crillis, une étendue de terrain de trois milles et demi de front sur deux lieues de profon- deur, situé au lac Témiscouata; une autre dans la seigneurie du lac Témiscouata de quatre milles et demi de front sur deux lieues de profon- deur; de plus deux lots de terrain, l'un de cinq mille arpents et l'autre de cinq mille cinq cents arpents, situés au même lieu; vendu au bureau du shérif le 23 juin prochain, à 10 heures; deniers payables le 23 juin.

No. 1511.—Gilbert Scott contre Richard Dundon, un emplacement dans Montréal avec une maison en briques et un hangar; vendu au bureau du shérif le 22 juin; deniers payables le 25 juin.

No. 1769.—Pierre Sarault contre Ewan Mc- Lennan, deux emplacements en la paroisse St. Clément, avec deux maisons et autres construc- tions; vendu à la porte de l'église de St. Clément de Beauharnois le 4 mai, à 10 heures; deniers payables le 8 mai.

No. 166.—George C. Dessaulles contre An- toine Terrien, une terre à l'Ange Gardien, com- té de Rouville; vendu à la porte de l'église de l'Ange Gardien le 4 mai, à 10 heures; deniers payables le 15 mai.

No. 207.—Pierre Michaud contre Isaac Bé- langer, une terre en la paroisse St. Alexandre, avec une maison et autres bâtisses; vendu à la porte de l'église de St. Alexandre le 23 juin, à 10 heures; deniers payables le 9 juillet.

No. 240.—François Marquis contre Joseph Marquis, une terre en la paroisse St. Alexan- dre, avec bâtisses; vendu à la porte de l'é- glise St. Alexandre le 23 juin, à 10 heures; deniers payables le 1er de juillet.

No. 229.—Joseph Aubin dit Mignault contre Paul Lepage, une terre en la paroisse St. Germain, avec bâtisses; de plus, un lot de terre en la même paroisse; vendu à la porte de l'église de St. Germain le 23 juin, à 10 heures; deniers payables le 1er de juillet.

No. 21.—Louis Langlois contre Joseph Langlois, une terre en la paroisse Ste. Lucie, avec une maison et autres bâtisses; vendu à la porte de l'église de Ste. Lucie, le 23 juin, à 10 heures; deniers payables le 1er de juillet.

No. 352.—Marie-Françoise Lepage contre Joseph Fiolas, une terre en la paroisse Saint Germain, avec bâtisses; vendu à la porte de l'église de St. Germain le 5 mai, à 10 heures; deniers payables le 24 juin.

DEPARTS DES STEAMERS Océaniques.

DE L'EUROPE.

Table with columns: NOMS, DATES, DÉPART, DESTINATION. Rows: Atlantic, 18 fév., Liverpool, New-York.

DES ETATS-UNIS.

Table with columns: NOMS, DATES, DÉPART, DESTINATION. Rows: Ericsson, 28 fév., New-York, Liverpool.

FEUILLETON DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Il s'est glissé une erreur dans "les prix des marchés" publiés dans notre feuille d'hier. La voine y est cotée à 3s. 9d. et 4s., tandis qu'elle se vend de 2s. 3d. à 2s. 6d.

Commerce et Revenus de la Province.

Le Gouvernement Canadien vient de faire connaître à la Province quel a été le revenu public en 1856.

Des tableaux qu'il a fait publier à cette occasion, nous extrayons ce qui suit :

Valeur des Importations de la Province en 1855 et 1856.

Table with columns: Année, Payant des droits, Exemptes de droits, Total. Rows: 1855, 1856.

Revenu des Douanes en 1855 et 1856.

Table with columns: Année, Total. Rows: 1855, 1856.

On voit donc que, durant l'année 1856, les importations, les revenus provenant des dona- tions, et les revenus provenant des travaux publics ont été plus considérables qu'en 1855.

Les différences en faveur de 1856 sont comme suit :

Table with columns: Importations, Revenus des douanes, des travaux publics. Rows: 1855, 1856.

COMMERCE DE QUÉBEC.

La valeur des importations et des exporta- tions de Québec en 1856 a été comme suit :

Table with columns: Importations, Exportations. Rows: 1856.

Ces deux sommes se répartissent comme suit :

Importations. Marchandises payant des droits... £592,519

Exemptes de droits, 259,126

Exportations. Produits des mines, forêts, pêcheries; produits agricoles, etc... £1,715,029

Quarante-deux navires... 393,269

Ce commerce s'est effectué au moyen des navires dont suit le nombre et le tonnage :

Table with columns: Nombre de navires arrivés, à Québec, Tonnage des navires arrivés, à Québec, Nombre de navires partis de Québec, Tonnage des navires partis de Québec.

COMMERCE DE MONTRÉAL.

La valeur des importations et des exporta- tions de Montréal en 1856 a été comme suit :

Table with columns: Importations, Exportations. Rows: 1856.

D'outre-mer arrivés à Montréal n'a été que de 241, et que leur tonnage total ne forme que 68,252 tonneaux.

IMPORTATIONS DE TROIS VILLES.

La valeur des importations de Kingston, Toronto et Hamilton, en 1856, ont été comme suit :

Table with columns: Kingston, Toronto, Hamilton. Rows: 1856.

Cette dernière ville a aussi exporté pour £156,376.

REVENU DES DOUANES.

Table with columns: 1855, 1856. Rows: Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton.

IMPORTATIONS DE MONTRÉAL.

Le Transcript signale une diminution dans le chiffre des importations en valeur de Mont- réal pour le mois de janvier, comparé avec ce même chiffre l'an dernier. Le retour de jan- vier 1856 donnait £83,688, celui de l'année 1857 donne £55,106. La somme des revenus perçus sur les importations de janvier 1856 avait été de £9,376, la somme des revenus perçus pour la même période correspondant cette année n'est que de £6,853.

PRIX DES DENRÉS À GLASGOW.

Farine, par baril, de 32s. à 35s. Blé, par 240lbs, de 24s. à 34s., suivant l'espèce et la qualité. Avoine, par 264lbs, de 19s. à 20s. Orge, par 320lbs, de 20s. à 32s. Poin, par 281bs, de 22s. à 24s. Maïs, par 280lbs, de 19s. à 21s. Gruau, par 280lbs, de 81s. à 41s.

Marriage.

A Ste. Martine, le 23 du courant, par le révérend E. D. H. Leduc, curé, avec, et devant de St. Hyacinthe, à Dlle. Philomène Dufauré, née de P. M. A. Primeau, écuyer.

Déces.

A Montréal, Hugh Ramsay, écuyer.

PARÉNCAN

Sera vendu, MARDI prochain, le TROISIEME jour de MARS, à DIX heures du matin, au magasin de MM. G. et H. GIBSON, entrepreneurs, rue St. Pierre, LE FONDS d'un ETABLISSEMENT de TAILLEUR, consistant en: DRAPS, TWEEDS, CASIMIRS, etc.

400 Paires de Pantalons, 400 Patrons de Vestes, 200 Surtouts pour toutes saisons. Et une grande quantité d'autres articles. La date de vente aura lieu par ordre de la Cour.

H. B. PLAMONDON, Québec, 28 février 1857.

Seront vendus, MARDI, le TROIS de MARS prochain, à NEUF heures du matin, à la maison ci-devant occupée par feu Louis Hébert, en la paroisse de Charlesbourg:

TOUTES les meubles et effets mobiliers dépendant de la succession du dit feu Louis Hébert, consistant en Sofas, Chaises, Tables, Buffet, Commode, Miroirs, Cadres, Tapis, Lits et Linges de lit et autres linges, Poêle double, Ustensiles de Cuisine et une quantité d'autres articles trop longs à détailler; et aussi un lot d'argenterie, consistant en Cuillères à potage, Cuillères à thé, etc., et Vaisselles de toutes sortes.

La vente commencera à NEUF heures précises. Pour AGER, COMPAGNE.

JOS. PETITCLERC, Notaire.

Québec, 25 février 1857.



AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES soumissions en lettres seront reçues au bureau de P. GARVAGAT, architecte, d'ici à VENDREDI, le 6 MARS prochain, pour les EXCAVATIONS et la CANALISATION nécessaires de terre pour la bâtisse du vieux Château St. Louis. Les plans et devis seront exhibés à ce bureau, où toutes les informations pourront être données.

Signé, THOS. A. BEGLY, 2, février 1857.

PERDU.

UNDI SOIR, le 23 du courant, dans la Caserne des Officiers, rue St. Louis, ou depuis la Caserne des Officiers jusqu'à l'Éplanade UN BRACELET EN VELOURS avec agrafe en or portant les initiales F. B. Quoiconque le rapporte, sera généreusement récompensé.

Québec, 27 février 1857.

AVIS

EST par le présent donné que les propriétaires de la Salle Musicale de Québec vont présenter une requête au Parlement pendant cette session pour obtenir certains amendements à leur Acte d'Incorporation.

Québec, 27 février 1857.

AVIS

Le soussigné offre en vente 600 Spars d'épingle, depuis 35 à 70 pieds de long, une partie étant sur le terrain de la Corporation, au Palais. 600 morceaux d'épingle, de six pouces quatre-vingt, propres à la construction de maisons, de 20 à 30 pieds de long. Aussi, 60,000 écorces de bouleau pour les sucriers et lambrissage de maison, le tout à vendre à très-bon marché.

ANSELME PELLETIER, Québec, 27 février 1857.

AVIS.

Le soussigné se charge de dresser avec soin, à son bureau, toutes Reçus à la Législature et à la Corporation de Québec, toutes Demandes de Licences pour le Commerce en Gros et en Détail et pour Hôtelleries, dans le District de Québec.

J. BIRCH, Notaire.

Québec, 27 février 1857.

Société Bienveillante Américaine Britannique du Canada.

M. VITAL TREMBLAY, agent de la Société, a l'honneur de venir à la Législature et à la Corporation de Québec, toutes Demandes de Licences pour le Commerce en Gros et en Détail et pour Hôtelleries, dans le District de Québec.

L. P. FONTAINE, Sect. et Gérant, Branche de Québec.

Québec, 27 février 1857.



J. F. ALARIE.

Peintre de maisons et d'enseignes.

FORME ses amis et le public en général qu'il vient d'agrandir son établissement, qui maintenant lui permet d'exécuter, sous le plus court délai, aux conditions les plus faciles, toutes sortes d'ouvrages, comprenant la PEINTURE, L'ORNEMENTATION en peinture, IMITATION des divers bois, etc., etc. Pour la confection de ces ouvrages il n'emploie que les meilleures couleurs, et ne trompe jamais ses pratiques.

J. F. ALARIE, No. 6, rue d'Aiguillon,

Québec, 27 février 1857.

AVIS.

UN CANADIEN muni des MEILLEURES RECOMMANDATIONS, possédant la langue anglaise ayant l'expérience du Commerce, désire se procurer une situation soit dans cette branche ou dans un bureau.

S'adresser à ce bureau. Québec, 25 février 1857.

FETE DE ST. PATRICE.



GRAND CONCERT

PAR SABATIER, Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. SABATIER

DONNERA UN GRAND CONCERT, EN L'HONNEUR DE LA

FETE DE ST. PATRICE,

MARDI, le 17 mars prochain, A LA

SALLE MUSICALE,

RUE ST. LOUIS.

Les portes s'ouvriront à 7 heures. Le Concert commencera à 8 heures précises. Prix d'admission 25. 60. On peut se procurer des billets chez tous les libraires et à son domicile chez M. Poin, Côte de Léry.

Québec, 26 février 1857.

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS est donné par les présentes qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL de "quatre pour cent," à partir du 1er janvier 1857, a été déclaré sur le Capital de cette Institution, et sera payable le 1er mars prochain.

Le livre de transport sera fermé depuis le 16 février courant, au premier mars prochain.

Par ordre du Bureau R. H. LEMOINE.

Montréal, 29 février 1857.

BEURRE! BEURRE!

A vendre par le Soussigné.

152 TONNETTES BEURRE DE LA MEILLEURE QUALITÉ DE KAMOURASKA

A. J. MAXHAM, Québec, 23 février 1857.

GRANDS MARCHÉS!!

LES SOUSSIGNÉS AYANT TERMINÉ LEUR INVENTAIRE,

VENDRONT A TRES BAS PRIX, AVANT DE RECEVOIR LEURS MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

A. MERRILL et Cie., 70, rue St. Jean, Québec, 18 février 1857.

CHANCE EXTRAORDINAIRE!

E. LAPOINTE, Chapelier, No. 66, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, 18 février 1857.

AVIS

Offre en vente, en détail et au détail, un assortiment considérable de

Chapeaux de Satin, de Soie, de Castor et Panama,

à une grande réduction.

E. L. nettoie et répare les Chapeaux de Satin, de Soie, de Castor, de Panama et de Leghorn, par le nouveau procédé, depuis 1s. jusqu'à 2s. 60c.

Il se chargera aussi de la conservation des Pelletteries durant la saison d'été.

Le plus haut prix du marché sera payé pour des Pelletteries vertes.

Vieux Chapeaux réparés et nettoyés sous le plus court délai.

Québec, 18 février 1857.

G. J. DUFF,

DE NEW-YORK.

MANUFACTURIER D'ARTICLES EN FAÛLE, Panama, Leghorn, Tresse de Cheveux, Cordouet, Toseon, Chapeaux de Laine et de Castor, Chapeau de Femme dans le meilleur goût. Aussi, Articles de Modes faits à commande—par douzaine aussi pour le commerce.

No. 18, rue du Palais. Québec, 17 février 1857.

A VENDRE.

UNE MAISON MEILLEURE QUALITÉ, chez L. ET C. TETU ET CIE, Québec, 14 février 1857.

SOUSSIONS DEMANDÉES.

ON recevra, au bureau du soussigné, des SOUSSIGNÉS pour l'érection de LA PARTIE EN PIERRE d'une ÉGLISE à VAL-D'ARDEUR.

E. G. CANNON, N. P. Québec, 13 février 1857.

CARTE.

LOCKWOOD, PEINTRE DE PORTRAITS et de MINIATURES. Donne aussi des leçons privées sur la peinture en miniature et sur le dessin photographique. Québec, 13 février 1857.

AVIS.

TOUTS ceux qui ont des réclamations contre JAMES FENEGAN (ci-devant tenant magasin dans la rue Notre-Dame) sont priés de leur les réclamations dûment attestées d'ici au 19 MARS prochain entre les mains du Soussigné.

J. THIBAUDEAU, No. 1, rue Sous-le-Fort. Québec, 9 février 1857.

AVIS.

LA SOCIÉTÉ qui existait ci-devant sous les noms et raisons de McAVOY et QUINN, a été dissoute le 4 Janvier dernier, par consentement mutuel. Toutes dettes qui lui sont dues et qui elle doit elle-même seront réglées par M. M. Avoy, qui sera autorisé à transiger les affaires qui regardent cette société, et qui continuera le commerce comme ci-devant en son propre nom.

Toute personne endettée envers la dite société est priée de payer immédiatement.

M. McAVOY, Québec, 23 février 1857.

A LOUER,

UN COTTAGE à LA CANADIENNE. S'adresser à F. X. GARNEAU. Québec, 26 février 1857.

APPARTEMENTS A LOUER.

TROIS PIÈCES et UN HANGAR, rue de la Fabrique, adjointement les bureaux de la Société de Bâtisses du Peuple. Les dites PIÈCES bien disposées pour des bureaux. Loyer peu cher.

S'adresser à WM. MILLER, Secr. de la Société de Bâtisses du Peuple. Québec, 25 février 1857.

A LOUER,

LE SECOND ÉTAGE de la maison (appartenance) occupée par M. HAMEL, rue de la Reine, St. Roch, contenant 10 pièces, avec caves excellentes, hangars en réparation.

S'adresser à GERM. GUAY, N. P., Rue du Pont. Québec, 24 février 1857.

A VENDRE.

UNE MAISON à deux étages, rue St. Sulpice, occupée par M. HAMEL, comme tonnellerie.

S'adresser à E. G. CANNON, N. P. Québec, 20 février 1857.

A LOUER.

UN GRAND HANGAR et un QUAI situés dans la rue St. Paul, occupés ci-devant par le Soussigné, — et aussi DEUX ÉCURIES de quatre places, avec cours, situés dans la rue Saint François, Haute-Ville.

S'adresser à F. BUTEAU, Québec, 20 février 1857.

A LOUER.

UNE SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE, avec de bonnes dépendances, et un beau jardin rempli d'arbres fruitiers, située en la paroisse de Beauport, un peu en dehors du village.

S'adresser à M. DeFoy, notaire, Haute-Ville 4, Québec, ou sur les lieux, au propriétaire soussigné, J. E. DEFOY.

Québec, 20 février 1857.

PLACE AVANTAGEUSE POUR LE COMMERCE, A LA POINTE-LEVY.

TOUTES ces maisons, grandes, commodes et bien connues, employées comme magasins d'épicerie et comme logis, appartenant et occupées par le soussigné, tenues en franc et commun socage, vis-à-vis Québec, en face de l'embarcadere à la Pointe-Lévy où se fait la traversée pendant la saison de la navigation. L'acheteur aura aussi tout l'avantage d'un établissement de commerce de vingt ans. Les maisons sont suffisamment grandes pour être divisées en deux. Pour plus amples informations, s'adresser à H. C. AUSTIN, écuyer, notaire, rue St. Pierre, ou bien au soussigné.

ROBERT BUCHANAN, Palais-Lévy, 12 février 1857.

A LOUER.

CETTE maison de première classe sur la rue St. Ursule, coin de la rue des Ursulines, avec une grande cour, étables, remise en bon ordre, maintenant occupée par le Capt. BARRAZOS, 17e régiment. On peut visiter la maison et ses dépendances, de 2 à 5 heures P. M., tous les jours, la dimanche excepté.

—AUSI— Une MAISON avec MAGASIN, rue Craig, St. Roch, près du pont Dorchester, dans le lieu le mieux choisi pour le commerce, étant située sur la route de Beauport et de Charlesbourg.

—AUSI— PLUSIEURS MAISONS très confortables, situées sur la rue St. Vallier, St. Roch. S'adresser à WM. BROWN, Québec, 13 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER,

Possession au Ver avec produit.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec hangar et grandes Étables, en bon ordre, bien disposée pour un magasin de la campagne, située dans le nouveau village de St. Christophe, township d'Arthabaska. Pour plus amples informations, s'adresser à Québec, à L. ET C. TETU ET CIE, Québec, 10 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER.

CETTE maison à trois étages, commode et bien finie, située sur la rue St. Louis, entre la demeure de H. S. ANDREAS, etc., et celle de Hon. N. F. BELLEAU, avec cour, écurie, appentis, remise, cuisine au niveau du premier étage, gaz, eau, etc. La plus grande partie du prix pourra demeurer entre les mains de l'acheteur. Le lot a 120 pieds dans sa plus grande profondeur.

S'adresser à W. BURROUGHS, Ecr., ou à E. G. CANNON, Ecr., N. P. Québec, 7 février 1857.

BUREAUX A LOUER.

PLUSIEURS BUREAUX A LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes. W. MARSDEN, M. D. Québec, 6 février 1857.

MAISON A LOUER.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clous de Méthot. S'adresser à CHRISTE, SIDARIS et MÉTHOT, ou à JOSEPH HARDY, A la maison. Québec, 2 février 1857.

A VENDRE.

LA GOLETTTE NEUVE et de première classe de 125 tonneaux (pouvant en porter 250) appelée L'Albatros, bien équipée et dans le meilleur ordre, qui se trouve aujourd'hui en hivernement au Cap Santé. Elle est très propre à faire le commerce d'Halifax.

S'adresser à FRN. HAMELIN, Descharbault, ou L. ET C. TETU ET CIE., Québec, Québec, 10 février 1857.

CARTE.

Grande Réduction dans les Prix!!!

C. J. ARDOUIN,

Importateur, Orfèvre et Horloger, etc., etc., 25, Rue de la Fabrique.

JOIGNANT LE MAGASIN DE MARCHANDISES SÛRES DE LAIRD.

L'HONNEUR d'annoncer qu'il va faire, pour quelque temps seulement, une réduction de 15 à 25 par cent pour argent comptant.

SON FONDS

Se compose d'un assortiment varié de joaillerie à toutes sortes de prix. Montres d'or et d'argent, coupes ou gobelets d'or, couteaux, fourchettes et cuillères en boîte, couteaux et fourchettes à poisson, couteaux à dessert, tabatières, boîtes à cigares, couteaux pour beurre, etc.

ARGENTÉS.

Porte-huiliers, Porte-liqueurs, coquetiers argentés, corbeilles pour biscuits, et pour cartes, une magnifique épargne, guéridons, chandeliers, cuillères, fourchettes, cuillères à potage, etc, papier mâché, et autres effets, extrêmement variés, OFFRENT UN ATTRAIT BIEN RAREMENT ÉGALÉ.

Chaque article étant marqué en chiffres, sans qu'on ait fait aucun changement à cause du présent avis, permettra à l'acheteur de s'assurer qu'on ne le trompe pas.

N. B. — Toutes sortes de montres, d'horloges et de joaillerie sont réparées d'une manière supérieure.

On continue de faire les ouvrages commandés.

C. J. ARDOUIN, Rue de la Fabrique.

Québec, 7 février 1857.

GOUCK, COOPER & C<sup>IE</sup>.

Plombiers et poseurs de Tuyaux de Gaz.

AYANT loué le magasin faisant le coin des rues Ste. Anne et Des-Possés, faubourg St. Roch, ont l'honneur d'informer leurs pratiques et leurs amis qu'ils sont prêts à exécuter toutes commandes dont on voudra bien les honorer, aux plus bas prix possibles.

Ils gardent toujours un assortiment très complet pour le plombage et pour la distribution du gaz.

On paiera le plus haut prix pour le vieux fer, le plomb et le cuivre.

Point de rapport avec les autres marchands des mêmes articles.

Québec, 6 février 1857.

PERDU.

UNE personne de la campagne, a perdu une BOURSE contenant cinq billets de \$5; 3 de \$2; 75. 60. en pièces de monnaie et quelques sous. Celui qui la trouvera est prié de la remettre au bureau de ce journal.

Le 3 février 1857.—60.

FOURRURES!!

UN magnifique assortiment de PELLETERIES pour les messieurs et les dames, au bon goût et ancien établissement de H. ASHWORTH et C<sup>IE</sup>.

No. 22, RUE LA FABRIQUE.

Une immense quantité de pelletteries, des plus belles, des mieux assorties et des moins chères que l'on puisse trouver dans cette ville, est maintenant exposée dans l'établissement ci-dessus où le public pourra les examiner.—Les dames qui désirent acheter des VICTORINES de VISON très noires et au plus bas prix du Canada, feront bien d'aller visiter le dit établissement, où tout ce qui s'y trouve est égal sinon supérieur à tout ce que l'on peut trouver dans ce genre à Québec.

On trouvera et l'on peut toujours se procurer des pelletteries pour les enfants dans le magasin ci-dessus mentionné.

WM. ENNIS, Propriétaire.

Québec, 2 février 1857.

JOHN WRIGHT,

GRAVEUR ET DOREUR.

FAIT des CADRES DE TABLEAU et de MIROIR, des CORNICHS DE FENÊTRE, etc., etc. Il dore les églises et les steamers, etc., argente les miroirs, répare et redore les cadres, monte et vernit les cartes; en un mot, il exécute toute sorte d'ouvrages avec expédition et dans le meilleur goût, AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE.

No. 7,

RUE SAINT-JEAN, (EN DEHORS.)

Québec, 2 février 1856. 31.p.s.

Jambons, Lard séché, etc., etc.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SÉCHÉS, LARD FUMÉ et ÉPICÉ, SAINDOUX, BONDÉS DE BœUF, LANGUES FRIÈRES, etc., etc. Ces articles sont de la meilleure qualité. On les trouvera supérieurs à tous ceux du même espèce qu'on offre en vente à Québec.

On les vend en gros et en détail, à des prix modérés, pour ARGENT COMPTANT seulement.

Le soussigné prépare et fume aussi le LARD SÉCHÉ et les JAMBONS, pour les familles qui le demandent, et cela à des prix modérés.

LURE MADDEN,

Épicier, rues St. Dominique et St. François, Faubourg St. Roch, vis-à-vis le moulin de Hooke Québec, 2 février 1857.

L'EXEMPLE.

REVUE UNIVERSELLE DES THÉÂTRES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

(BUREAUX: Paris, No. 44, rue des Rosiers.)

Ce nouveau journal est, pour ainsi dire, le journal de la morale mise en action chez tous les peuples. La noble pensée qui a donné lieu à cette création n'a pas besoin des réclames de la longue affiche pour être comprise des âmes généreuses.

Ceux qui voudraient rendre publics quelques traits de courage et de dévouement, pourront les faire parvenir aux rédacteurs de l'Exemple en les déposant au bureau du Courrier du Canada.

Le prix d'abonnement est de 8 francs par année. La revue est mensuelle, de 32 pages.

J. T. BROUSSEAU, Agent pour le Canada

Québec, 7 février 1857.

SOUSSIONS DEMANDÉES.

DES SOUSSIGNÉS séparés seront reçus jusqu'à vingt-cinq du courant à l'Office de Cus. HALLIBROOK, écuyer, pour construire une maison pour le soussigné.

J. W. LEAYORFT.

Québec, 17 février 1857.

COMPOSITION CANADIENNE!!!

LE CHATEAU D'EAU!!!

GRANDE POLKA MUNICIPALE,

Composée par madame P. SHEPPARD.

Prix, 1s. 3d. Expédié franc de port.

A vendre chez J. T. BROUSSEAU, rue Buade.

CAREY FRÈRES, Librairie Musicale, J. et O. CREMAZIE, rue de la Fabrique.

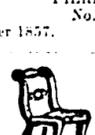
Québec, 20 février 1857. 20f.

A VENDRE.

PLANCHES SÈCHES, de 10 pieds. S'adresser au soussigné.

PIERRE BELLEAU, No. 99, rue St. Vallier.

Québec, 20 février 1857.



NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE.

DROUIN & ROY, No. 45, Rue Des Fossés, St. Roch, Québec.

INFORME respectueusement le public en général qu'ils ont actuellement en main un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE, confectionnés dans le dernier goût et dans le style le plus élégant de Londres et de Paris, qu'ils vendront à des prix très réduits.

M. DROUIN et ROY n'employant que les meilleurs ouvriers, et

AVIS.

Le Soussigné informe le Public qu'il se chargera...



GRANDE CHANCE!!!

Au No. 66, rue St. Jean, Haute-Ville.

ANSELME HARDY.

Horloger, Bijoutier et Fabricant de Miroirs...

DE plus informe ses amis et le public en général...

A. H. répare les montres de toutes sortes...

A. H. posera le vit argent sur les vieilles miroirs...

ANSELME HARDY.

Québec, 2 février 1857.

P. E. POULIN.

FABRICANT DE BIJOUTERIES, 35, rue Saint-Jean, Québec.

P. E. P. INFORME le public qu'ayant de beaucoup augmenté...

N. B. — P. E. P. continue aussi à travailler pour le commerce...

Québec, 2 février 1857.

MAISON DE BAINS.

NOTES avisons nos souscripteurs et le public en général...

Prix des Bains pour une Année.

1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame...

2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame...

3ème classe.—Bains d'Eau Douce.

1ère classe.—Pour un Monsieur et Dame...

2ème classe.—Pour un Monsieur et Dame...

3ème classe.—Pour un Monsieur et Dame...

Prix des Bains d'Eau Salée pour Huit Mois.

1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame...

2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame...

Remarques.

Les souscripteurs de la première classe...

Les souscripteurs seront obligés de payer la moitié...

Réglement.

Il y aura un salon pour recevoir les dames...

Aussi une chambre pour les dames de la seconde classe...

Et une autre chambre pour les messieurs...

Les portes s'ouvriront à cinq heures...

GOSSELIN ET LARUE.

Québec, 2 février 1857.

A. KRAUTH & C<sup>ie</sup>.

Importation, fabrication d'Horlogerie, de Chronomètres...

A. KRAUTH, d'origine allemande, parvient et le public qu'il vient de s'établir...

Fils d'un Horloger de réputation chez qui il a eu le précieux avantage...

Il tient aussi en magasin un assortiment varié et considérable...

Ses prix seront toujours les plus raisonnables et le travail bien conditionné...

A. KRAUTH.

Québec, 2 février 1857.

DENTISTE.

R. R. BANSAY Chirurgien-Dentiste, a l'honneur d'informer ses amis...

Québec, 20 février 1857.

PILULES CATHARTIQUES DE AYER.

(ENVELOPPÉES DE SUCRE.)

PURIFIER LES SANG ET GUÉRIR LES MALADIES.

Dr. J. C. AYER. Monsieur.—Je me suis souvent guéri...

Dr. AYER: Vos Pilules sont la perfection de la médecine...

Dr. AYER: J'ai fait usage de vos Pilules auprès de ma famille...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

Dr. AYER: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle...

ma petite fille, d'ulcères et qui ont été longtemps considérés incurables...

CHAMBRE DE SÉNAT, BAYON ROUGE, LA. 5 décembre 1855.

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode...

bouteilles guérissent infailliblement les cas les plus sévères...

La plupart des maladies ne requièrent aucun changement de régime...

En effet la cause de ces prostrations et de ces faiblesses après la maladie...

En effet la cause de ces prostrations et de ces faiblesses après la maladie...

En effet la cause de ces prostrations et de ces faiblesses après la maladie...

En effet la cause de ces prostrations et de ces faiblesses après la maladie...

En effet la cause de ces prostrations et de ces faiblesses après la maladie...

En effet la cause de ces prostrations et de ces faiblesses après la maladie...

En effet la cause de ces prostrations et de ces faiblesses après la maladie...

En effet la cause de ces prostrations et de ces faiblesses après la maladie...

En effet la cause de ces prostrations et de ces faiblesses après la maladie...

En effet la cause de ces prostrations et de ces faiblesses après la maladie...

MEDECIN VETERINAIRE FRANCAIS.

M. EUGENE FENIQU, étudiant aux collèges vétérinaires d'un grand nombre de pays...

Le public est respectueusement prié de se rappeler que M. Feniqu sort de la plus célèbre École de Médecine-Vétérinaire de France...

EUGENE FENIQU, Médecin Vétérinaire Français, Québec, 2 février 1857.

AVIS.

On a besoin d'un INSTITUTEUR pour tenir une École de la rue St. Roch de Québec...

LOUIS MOLLET.

ANNOCE au public qu'il est de retour de Montréal, prêt à servir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur patronage...

AVIS.

NOUS remercions les messieurs des diverses paroisses qui ont bien voulu nous offrir personnellement ou nous faire offrir leurs obligations...

CONDITIONS

Les articles importants seront publiés en toutes lettres du nom de leur auteur...

AGENTS DE "LE COURRIER DU CANADA."

M. J. B. Bolland, libraire, Montréal. Dr. Jos. C. Poitevin, etc., Saint ou Bédard, etc., etc.

M. J. B. Bolland, libraire, Montréal. Dr. Jos. C. Poitevin, etc., Saint ou Bédard, etc., etc.

IMPRIÉ POUR LES PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

J. T. BROUSSEAU, Imprimeur, No. 9, rue Basse, vis-à-vis le Presbytère, QUÉBEC.